

# PÉTITION

à l'attention de Monsieur Gilles de Robien, ministre de l'Éducation

**Monsieur le ministre,**

Depuis trente ans, vos prédécesseurs nous ont affirmé que, pour assurer l'épanouissement de notre jeunesse à l'école, il était nécessaire de mettre les professeurs sur un pied d'égalité avec les élèves ; de supprimer les cours de civisme et de morale ; de restreindre les sanctions que les professeurs ont le droit d'utiliser ; de supprimer le surveillant général et les surveillants professionnels dans les établissements publics ; de ne plus expulser les élèves qui insultent leurs professeurs ; de montrer la plus grande tolérance envers ceux qui rackettent leurs camarades et s'adonnent aux trafics en tout genre ; de maintenir tous les élèves à l'école jusqu'à 16 ans et souvent au-delà, quel que soit leur comportement ; de supprimer les établissements scolaires disciplinaires, et de laisser les prédélinquants en classe avec les autres.

Aujourd'hui, nous, parents, professeurs, grands-parents, constatons que le résultat de cette politique est le suivant : 82 000 actes de violence grave ont lieu chaque année dans les écoles, dont des milliers d'agressions sexuelles, d'incendies criminels, de coups et de blessures ; certains élèves n'ont plus la moindre notion de l'autorité et du respect qu'ils doivent aux adultes et à leurs professeurs ; le désordre est parfois devenu tel que nos enfants ne peuvent plus s'instruire normalement ; des professeurs se font menacer de mort par des élèves, sans que les autorités réagissent ; et le problème est en train de se généraliser à notre société, causant des problèmes insolubles dans nos entreprises, nos administrations, nos villes, nos banlieues et parfois même nos villages.

Devant un bilan aussi calamiteux, je vous demande avec tous les membres de SOS Éducation de lancer au plus vite un **PLAN D'URGENCE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**, qui consistera prioritairement à : restaurer les fonctions de surveillant général et de surveillants professionnels ; rendre aux professeurs tous les moyens réglementaires pour assurer leur autorité ; convoquer systématiquement les familles quand se produit une agression ; sanctionner par des travaux d'intérêt général toutes les insultes et agressions commises dans les écoles ; créer une procédure d'exclusion immédiate pour les élèves menaçant physiquement leurs camarades ou leurs professeurs ; créer un internat disciplinaire dans chaque département ; recourir au conseil de discipline de façon plus systématique ; enfin quand nécessaire, assurer une présence policière dans les établissements.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération.

Date :

Signature :

Nom :